

Régime fiscal en matière de Propriété Intellectuelle

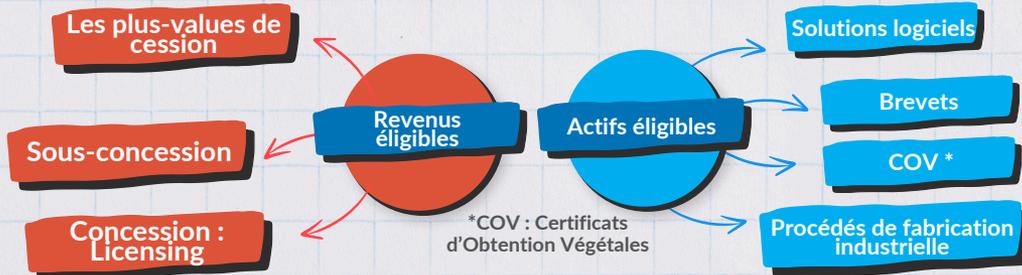
C'est quoi ?

L'IP Box est la dernière brique des dispositifs incitatifs R&D&I et a l'avantage de se cumuler avec le CIR/CII et autres subventions.

C'est un régime fiscal de faveur qui permet à ton entreprise de bénéficier d'un taux d'imposition réduit à 10% (versus taux d'IS de droit commun à 25%), et ce, sur tous les revenus issus de la Propriété Intellectuelle.

Suis-je éligible ?

- Si ton entreprise est soumise à l'IS ou à l'IR, et qu'elle dégagne actuellement (ou prochainement) des bénéfices imposables
ET
- Si ton entreprise a développé des actifs de Propriété Intellectuelle qu'elle commercialise (en externe ou en intra groupe)



Quand ?

La déclaration se fait au même moment que le dépôt de ta liasse fiscale, c'est-à-dire en mai N+1 si ton entreprise clôture au 31/12. La levée d'option se fait via le cerfa 2468-SD ou 2467-SD selon que ton entreprise est fiscalement intégrée ou non.

